Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 50

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-188451

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

été assez aiguillonnés, en vue du bien présent et à venir de la commune, le syndic jugea le moment venu de faire rouvrir les volets.

O réveil plein d'horreur! aspect épouvantable! Les visages de messieurs les municipaux n'avaient plus de formes. Les lèvres du syndic étaient devenues monstrueuses. Les joues du vice-président s'étaient bouffies. Le nez du boursier s'était épaissi dans des proportions telles que tout coup d'œil intelligent dans sa caisse eût été impossible. Les paupières du secrétaire s'étaient gonflées au point de compromettre totalement la beauté de son écriture. Les mains de tous étaient devenues énormes. Ce fut navrant et douloureux... Mais l'esprit avait agi; la vaccination spirituelle du corps municipal était faite.

Aussi, lorsqu'on eut constaté les premiers résultats, le syndic et ses collègues estimèrent-ils sage de détaler rapidement, en rêvant aux réformes futures et à toutes les exigences de leurs administrés.

Dès lors, l'administration communale, pareillement piquée au vif, marcha-t-elle mieux? La légende ne le dit pas. En revanche, ce qu'elle assure, c'est que l'huissier, qui avait reçu deux piqûres de plus que les autres et qui montra, ce jour-là, le plus d'esprit, fut nommé syndic, pour la plus grande joie de tous les administrés de la commune de Z.

L'astrologue de Combremont.

Nous avons témoigné le désir de savoir si le personnage désigné sous ce nom avait réellement existé; car, lorsqu'on veut railler les soi-disant savants qui prétendent nous prédire l'avenir par l'examen des astres, comme le fameux Mathieu de la Drôme, on dit: « Ce sont là des prédictions de l'astronome de Combremont. »

Voici les renseignements que nous recevons à ce sujet et qui nous paraissent puisés à bonne source:

« Le premier de la famille Aigroz, à Combremont-le-Petit, qui a eu le privilége de LL. EE. de Berne pour éditer des Almanachs, est Jean Aigroz, en 1697. Il avait déjà fait précédemment des almanachs pour une veuve Michel, de Bâle. En 1718, son fils, David Aigroz, obtint le même privilége, à condition que les armes des états de la République de Berne y fussent imprimées.

En 1752, le droit que David Aigroz avait obtenu de Berne fut continué à son fils, Daniel-Siméon, qui en jouit jusqu'en 1764. A cette date, son frère Louis reprit ses droits, car on le crut mort en Piémont, où il avait pris du service militaire.

Louis Aigroz fut donc le seul éditeur de l'Almanach de Berne et Vevey pendant environ quarante ans. Après sa mort, les priviléges étant abolis, son neveu, Jean-Guillaume Aigroz, continua néanmoins de faire des manuscrits pour le même almanach, qui, depuis nombre d'années, était imprimé à Vevey par MM. Lœrtscher. Il composait en outre un petit almanach dit *Almanach de Lausanne*, imprimé par M. Blanchard. Pendant plusieurs années, il envoya aussi des manuscrits à Montbéliard et à Gutzwiller (Alsace ou Grand-duché de Bade). Le dernier almanach qu'il a composé est celui de 1838. »

Nous lisons dans les *Feuilles d'Hygiène*, de Neuchâtel:

Une société s'est fondée en Allemagne, il y a quelques années, dans le but de réformer la manière de saluer. Cette société a reçu dernièrement de nombreuses adhésions, en particulier de notre pays, où une section est en voie de s'organiser. Les adhérents ont eu ces derniers temps une réunion dans laquelle il a été donné connaissance de l'opinion que Petit-Senn a émise sur cette question. Comme cette société poursuit non-seulement un but économique, mais surtout un but hygiénique, nous reproduisons volontiers, à la demande du Comité provisoire, la page spirituelle du poète genevois:

« Il faut convenir, dit Petit-Senn, que l'usage fut bien injuste envers le sexe masculin en établissant parmi nous l'obligation du salut; il voulut qu'une légère inclination suffît aux dames en pareil cas, tandis qu'il enjoignit aux hommes de se découvrir entièrement la tête et d'ôter une partie de leur vêtement, qui par cela même ne put être fixée solidement. Que d'inconvénients n'est-il pas résulté de ce mode de vivre! Voyez plutôt les jours de gros vent: combien de chapeaux volent dans la rue et s'éloignent en pirouettant du chef qu'ils abritaient! que de gens qui galopent après la casquette infidèle qui s'est abandonnée au souffle de l'aquilon! Quelles tournures grotesques n'ont pas ces individus, alors que le crâne découvert, les cheveux en désordre, la figure angoissée, ils croyent mettre la main sur la coiffure qu'un tourbillon vient soustraire à leurs désirs, et rouler devant eux dans la voie publique! heureux encore quand, portée dans une mare ou le le lac voisin, elle ne fait pas voile pour la rive opposée! »

Lo dragon et son frârè.

Dein totès lè condechons sè pâo trovâ dâi dzeins que sè conduisont mau, mémo dein la cavaléri Portant n'est ni d'on bregand et ni d'on lârro que vo vu parlâ, mâ tot bounameint d'on gaillâ qu'avâi prâi 'na trâo forta rachon dè novî. Ora, est-te sè mau conduirè que dè trâo tserdzi? Po lè fennès et po clliâo dè la tempérance, oï! mà po lè diés compagnons et po lè militéro, lo derrâi dzo d'on camp, na! kâ cein n'est qu'on tot petit pétsi.

Dein lo teimps iô on desâi « dragons » âi chasseu à tsévau, que cein n'est pas bin vilhio, on lulu, que revegnâi dâo camp dè Bire, avâi tant fraternisâ avoué sè collégues, que l'avâi z'u dâo bounheu d'avâi 'na monture po retornâ à l'hôto, iô l'arrevà dè né, et iô aprés avâi einfatà sa cavala à l'étrablio, s'allâ cutsi sein sè déveti et avoué sè bottès, écoutè son frârè que ronclliâvè dza dein lo lhî et que ne sè reveillâ pas. Tandi la né, ne sé pas se lo dragon révâvè que l'étâi à tsévau et que devessâi férè alligni la Bronna; mà tantià que dzevatà tant dâi tsambès que ribliâvè avoué sè z'éperons lè mollets dè son